



# ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES CAVES D' AUBIERE

Bulletin semestriel N°24 Juillet 2015

## QUELQUES MOT DU PRESIDENT:

La dernière cave des « Caves de la Croix de l'Arbre, à droite en montant la rue Pasteur ne se reflètera plus dans le bonnet de meunier qui n'en perdra pas son pompon. La cave portant sur son linteau la date chère (1841) au cœur des amateurs de l'histoire d'Aubière fera partie définitivement du patrimoine caché...sauf que l'entrée sera reconstruite devant une autre entrée de cave oubliée celle là aussi, chemin du Puy. Merci à l'entreprise chargée des travaux de ce nouvel ensemble immobilier d'avoir bien voulu démonter avec soin et transporter ; pierres de seuil, jambages, linteau daté de l'autre coté de l'Artière. Nous aurions aimé que d'autres pierres, escaliers, clé de voute, etc., fassent partie du voyage.

Autre initiative de l'ASCA : Au cours de l'été sont programmées des visites de caves les mardis et vendredi de juillet et d'août. Nous donnons rendez vous à nos visiteurs à 14h devant le kiosque de la Place des Ramacles. Ces visites gratuites seront commentées par les bénévoles de l'association et se termineront comme, il se doit par le Pot de l'Amitié.

Au retour des congés d'été, nous ne retrouverons plus le local au 17 de la rue Saint Antoine mis gracieusement à notre disposition par la Municipalité. Nous y avons stocké tout le matériel acquis au cours de nos 14 ans d'existence pour assurer la réussite de nos manifestations. Nous avons trouvé une solution satisfaisante pour stocker ce matériel dans un local de réception, et d'expédition de fromages ayant appartenu à Roger Babut. Pour les réunions, nous ferons appel à la Municipalité pour disposer d'une salle de réunion comme beaucoup d'autres associations. En attendant, Merci à la Municipalité pour toutes ces années passées. Notre nouvelle adresse sera donc : ASCA 7 rue Jules Guyot 63170 Aubière,

Gérard Bonhomme, Président ASCA

## LES TEMPS FORTS DE L'ASCA



*Rénovation de tonne*



*Taille de la vigne du Musée*



*Réception de la Rosière 2015*

## REPAS DE LA SAINT LOUP

Dans le cadre de la Foire de la Saint Loup, l'Association pour la Sauvegarde des Caves d'Aubière organisera son traditionnel repas sur le toit des caves, à l'espace Savaron, le :

**DIMANCHE 30 AOUT 2015 à 12h30**

Le prix du repas a été fixé à 23.00 €, café compris, vin en plus. (voir le menu en page intérieure)

Une vente de tickets aura lieu sur le marché d'Aubière les 16 et 23 août 2015

## ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Notre association s'est engagée en fin d'année 2014, dans une démarche de Reconnaissance d'Utilité Publique. Ce statut apporte quelques avantages notamment au niveau de la fiscalité. Mais il impose des contraintes importantes quant à la gestion de l'association. Voici en quelques lignes la présentation d'une ARUP(association reconnue d'utilité publique). Vous en noterez une des conséquences sur votre prochain bulletin d'adhésion.

### Principales conditions à remplir :

But d'intérêt général : Le but de l'association doit être d'intérêt général et strictement distinct des intérêts particuliers de ses membres.

Les activités de l'association : Elles doivent couvrir un des domaines suivants : philanthropique, social, sanitaire, éducatif, scientifique, culturel, ou doivent concerner la qualité de la vie, l'environnement, la défense des sites et des monuments, la solidarité internationale.

Influence et rayonnement : Les activités de l'association doivent dépasser le cadre local et le nombre d'adhérents doit être important, minimum fixé à titre indicatif à 200.

Transparence et désintéressement : Une comptabilité claire et précise doit être tenue.

Les statuts de l'association doivent apporter des garanties quant à la cohérence des buts et des moyens de l'association, et l'existence de règles permettant un fonctionnement démocratique avec une gestion financière désintéressée

Solidité financière ; Une solidité financière tangible est exigée.

Elle peut se traduire notamment par :

Un montant annuel minimum de ressources estimé à 46 000 €, provenant essentiellement des ressources propres de l'association

Un montant de subventions publiques qui n'excède pas la moitié du budget, afin de garantir son autonomie.

Des résultats positifs au cours des 3 derniers exercices.

### Ancienneté :

Une période probatoire de fonctionnement d'au moins 3 ans après la déclaration initiale de l'association à la préfecture est nécessaire. Cette période peut toutefois exceptionnellement ne pas être exigée, notamment si les ressources prévisibles sur un délai de 3 ans de l'association sont de nature à assurer son équilibre financier.

### Demande de reconnaissance

#### Procédure :

La demande, accompagnée d'un dossier constitué des pièces obligatoires, doit être adressée par courrier au ministère de l'intérieur.

Si la demande est reconnue comme étant fondée, le ministère de l'intérieur recueille :

D'abord, l'avis du ou des ministères concerné(s) par l'activité de l'association,

Puis, si ces avis sont favorables, l'avis du Conseil d'État.

Quelques-unes des pièces à fournir :

Extrait de la délibération de l'assemblée générale autorisant la demande de reconnaissance d'utilité publique, avec indication du nombre des membres présents,

Exposé indiquant : l'origine, le développement, les conditions de fonctionnement, le but d'intérêt public de l'association,

Statuts de l'association, listes des membres du bureau, du conseil d'administration et de l'association, avec indication de leur date de naissance, nationalité, profession et domicile,

Comptes de résultat et bilans des 3 derniers exercices et le budget de l'exercice courant,

État de l'actif et du passif en indiquant : pour les immeubles : leur situation, contenance et valeur,

Tous les documents doivent être fournis en 2 exemplaires paraphés à chaque page et signés sous le dernier article, certifiés sincères et véritable.

### Effets

Une association reconnue d'utilité publique peut recevoir, en plus des dons manuels, des donations et des legs, dans des conditions fiscales avantageuses.

Au-delà, la reconnaissance d'utilité publique est perçue par le monde associatif comme un label conférant à l'association une légitimité particulière dans son domaine d'action.

L'association s'engage, en contrepartie, à accepter toutes les contraintes et tous les contrôles imposés par l'administration.

**L'actualité de notre association ayant été riche durant ce premier semestre, nous avons décidé de ne pas vous proposer d'article concernant les sujets vitivinicoles. Nous reprendrons lors du prochain numéro en décembre 2015**

### **HOMMAGE**

Le 26 Janvier 2015, Henri Bourcheix nous quittait. On ne présente plus Henri Bourcheix. Issu d'une grande famille de vigneron, il restait un des derniers viticulteurs d'Aubière.

Grace à Henri, nous avons pu planter notre vigne pédagogique puisqu'il a fait don de ses droits de plantations à l'ASCA. Nous avons eu besoin de ses conseils lors de la plantation. Trois ans plus tard, lors de notre première vinification, c'est encore Henri qui nous a fait part de son expérience. A chaque vendange, il était présent et Thierry, « notre vinificateur » ne manquait pas d'aller le trouver à chaque moment crucial de la vinification. A sa famille, l'ASCA renouvelle toute sa sympathie.



### **ASSEMBLEE GENERALE**

Le vendredi 20 Février, l'ASCA tenait sa 14<sup>ème</sup> Assemblée générale. Après la projection d'un diaporama mettant en valeur l'implication des bénévoles de l'ASCA, Thierry Dravers, responsable des chantiers de rénovation, a annoncé les actions menées par l'association. De son côté, Roger Montagner a retracé les activités de l'année écoulée, dans le droit fil des objectifs de l'ASCA. Le compte rendu financier présenté par les trésoriers, Jean Michel Le Nestour et Jean Claude Bayle, a mis en exergue la bonne santé de la trésorerie. L'assemblée a ensuite procédé au renouvellement du tiers du Conseil d'Administration en confirmant sa confiance

aux administrateurs sortants. La conclusion est revenue au Président Gérard Bonhomme qui a présenté le budget prévisionnel 2015 et réaffirmé la poursuite de l'action en faveur de la réhabilitation du site.

### **SOUPIRAUX**

De plus en plus de soupiraux sont rénovés par notre association. L'ouverture étant devenue standard grâce à la réalisation d'un moule, l'ASCA poursuit la mise en place de grille de sécurité. C'est ainsi que lors de notre dernière Assemblée Générale, notre ferronnier, Robert Werling, nous a présenté sa dernière réalisation. IL reste maintenant à la fixer par les bénévoles



### **MISE A L'HONNEUR**

Chaque année, à l'occasion de la cérémonie des vœux, la Municipalité décide de récompenser quelques personnes méritantes au sein des associations de la commune.

Le Bureau de l'ASCA a choisi de mettre à l'honneur, Alain Collard. Trésorier de notre association, depuis sa création, il y a maintenant 14 ans, Alain a décidé de laisser sa place, tout en restant membre du Conseil d'Administration. Il méritait bien cet hommage.

### **VERSION INTERNET**

Depuis 24 numéros, notre bulletin est uniquement disponible sur papier. Les personnes qui désirent le recevoir par mail sont priées de le signaler, avec leur nom, prénom et adresse mail et postale à : [montagner.roger@orange.fr](mailto:montagner.roger@orange.fr). Le prochain numéro sera envoyé à leur adresse mail.

## TAILLE DE NOS VIGNES

Le repos hivernal se terminant et respectant le proverbe : « Tailles tôt, tailles tard, rien ne vaut la taille de mars » l'ASCA a entrepris la taille des vignes dont elle a l'entretien. Pour la vigne du Musée, après le remplacement des échelas l'an dernier et le renouvellement des cépages malades par de nouveaux, greffés par un professionnel de la région, plusieurs cépages oubliés n'ont pu être remplacés. Il a fallu, lors de la taille, procéder à des prélèvements des sarments. Le pilier, le noir fleurien, le limberger, le brumeau, le damas noir, le rubi et l'épinou ont ainsi été acheminés chez un greffeur professionnel en Bourgogne. Ils seront restitués l'an prochain et seront donc replantés.

## FETE DE LA ROSIERE

Notre association a participé, le samedi 28 Mars 2015 au défilé de chars fleuris lors de la Fête de la Rosière. Sauvegarde des caves oblige, notre char était confectionné par les bénévoles de l'Association à partir d'éléments de la cave et du vin.

## MODIFICATION D'ADRESSE POSTALE

Devant la démolition imminente de l'îlot Montagnon, rue Saint Antoine à Aubière, notre association a dû modifier son adresse postale et son siège social. A compter de ce jour, notre adresse devient : **ASCA 7 rue Jules Guyot 63170 Aubière**. Le téléphone reste inchangé au : **04 73 26 11 42**

## FETE DE LA SAINT LOUP

Pour la 14<sup>ème</sup> année consécutive, l'ASCA organisera dans le cadre de la Foire de la St Loup, son traditionnel repas sur le toit des caves à l'Espace Savaron. Cette année nous renouerons avec la tradition. Au Menu :

Kir d'accueil

Charcuterie de nos Montagnes

Cuisse de Bœuf rôtie avec son Aligot

Fromage affiné dans nos caves

Pâtisserie

Vins en supplément - Le café sera offert

Le prix a été fixé à 23.00 Euros. Une vente de tickets aura lieu sur le Marché d'Aubière les dimanches 16 et 23 Aout 2015 et auprès des responsables de l'Association

## PLANTATION GREVENMACHER

Dans le cadre du renouvellement des cépages de la vigne de Musée, l'ASCA souhaitait le remplacement de certains des 3 cépages luxembourgeois, le

Riesling, l'Auxerrois et le Pinot gris. Une demande a été transmise auprès de nos amis de Grevenmacher pour nous les procurer.

Lors de leur venue en terre auvergnate, le 14 mai 2015, la délégation luxembourgeoise a donc procédé à leur remplacement en présence de la Municipalité et de Gérard Bonhomme et Roger Montagner qui représentaient notre association.



*Christian Sinsard, Maire d'Aubière avec le Bourgmestre de Grevenmacher*

## FETE DE LA MUSIQUE

Le magnifique site de l'espace « Savaron », et une météo très agréable ont permis le succès de la soirée musicale du vendredi 19 Juin 2015. C'est un public nombreux qui est venu applaudir ce concert remplissant de mélodies le site des caves d'Aubière. Il a fallu la tombée de la nuit pour que « nos » caves retrouvent leur quiétude. Une manifestation qui s'installe comme un rendez vous musical annuel incontournable. Un grand merci à toutes les formations qui ont assuré une prestation de qualité.



*Recherches et Photographies : MONTAGNER /DUPRAZ*

*Directeur de la Publication : Président ASCA*